

RAPPORT DU JURY

Certificat d'aptitude aux fonctions de formateur
académique

SESSION 2016

Introduction

L'institution d'un Certificat d'Aptitude aux Fonctions de Formateur Académique s'inscrit dans ce cadre pour disposer d'un vivier de formateurs reconnus et capables d'analyser des besoins de formation, de construire des actions de formation intégrant une dimension numérique, d'analyser les effets de la formation sur les pratiques des professeurs.

Ce sont ces aptitudes que le jury a évaluées chez les candidats.

Texte de référence : circulaire n° 2015-110 du 21-7-2015, BO du n°30 du 23 juillet 2015

1° Structure des épreuves

De façon transitoire, les formateurs possédant trois ans d'expérience de formateur ont pu être dispensés des épreuves d'admissibilité après avis de l'inspecteur de leur discipline ou spécialité.

Les professeurs et CPE dispensés d'admissibilité ont subi deux épreuves. La soutenance d'un mémoire et, au choix : une observation d'une séance de tutorat ou d'une action de formation.

2° Epreuve d'admissibilité

L'épreuve d'admissibilité repose sur un entretien avec le jury, lequel s'appuie sur un dossier fourni par le candidat, un rapport d'activité et les rapports d'évaluation (administrative et pédagogique).

Le rapport d'activité consiste en la présentation par le candidat de son itinéraire professionnel dans lequel il s'attache à présenter une expérience professionnelle significative, le cas échéant, dans le champ de l'accompagnement et de formation.

Ce rapport peut comporter, en annexe, tout document, y compris audiovisuel, à même d'éclairer cette activité.

Au cours de l'entretien, le jury a vérifié la connaissance que le candidat possède des enjeux de la formation. S'il n'est pas obligatoire de posséder une expérience dans le domaine de la formation, une expérience de formateur est un atout évident.

Cependant, une expérience de formateur ne donne pas automatiquement accès aux épreuves d'admission. On attend une réflexion sur la notion de compétence professionnelle. Pour cela, la connaissance du bulletin officiel n°30 du 25 juillet 2013 « *Référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation* » est indispensable. On attend du candidat qu'il connaisse ce texte, qu'il possède une réflexion personnelle sur la façon de faire travailler une compétence professionnelle ainsi que de l'évaluation d'une action de formation.

Le jury a apprécié la motivation des candidats, leur expérience de la formation, le lien professionnel qu'ils entretiennent avec les corps d'inspection et les stagiaires. Cependant, dans la plupart des cas,

les présentations se sont limitées à une description de formations qui n'ont pas été conçues par les formateurs. Dans ce cas, on est en-deçà des attentes de la fonction de formateur académique.

Les candidats ont parfois été déroutés par les questions que le jury a posées : Quelles compétences professionnelles sont développées à travers cette formation ? Comment évaluez-vous l'impact de la formation ? Dans quelle mesure l'action de formation fait évoluer les pratiques pédagogiques ? Comment faire évoluer l'action de formation ? Est-ce que l'accompagnement à travers une plateforme collaborative pourrait être envisagé ?

Le jury recommande aux candidats de connaître le « *Référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation* » et le « *Référentiel de compétences professionnelles du formateur de personnels enseignants et éducatifs* »

http://cache.media.education.gouv.fr/file/30/30/3/perso4093_annexe1_452303.pdf, annexé au BO 30 du 23 juillet 2015.

3° Épreuves de pratique professionnelle

L'épreuve consiste soit en une analyse de séance dans le cadre du tutorat soit en une animation d'une action de formation professionnelle, pédagogique ou éducative ou disciplinaire, interdisciplinaire, inter-cycles, inter-degrés, à l'échelle d'un établissement ou d'un bassin d'éducation et de formation.

Dans les deux cas, l'épreuve se déroule en présence de deux examinateurs qualifiés, adjoints au jury (un inspecteur de la discipline ou spécialité, un enseignant de l'Espé de la discipline ou spécialité).

Cette année, une majorité des candidats a choisi l'animation d'une action de formation. Les examinateurs ont trouvé excellentes les prestations des formateurs, sur les quatre critères évalués :

- Penser, concevoir, élaborer ;
- Mettre en œuvre, animer, communiquer ;
- Accompagner ;
- Observer, analyser, évaluer.

4° Soutenance du mémoire

Le mémoire professionnel, de 20 à 30 pages hors annexes, est un travail personnel de réflexion portant sur une problématique professionnelle d'accompagnement ou de formation. Il consiste en une étude de situation centrée sur une question professionnelle articulant savoirs et expériences. Il implique un engagement personnel du candidat pour réfléchir à sa pratique et l'améliorer.

Destiné à renseigner le jury sur les capacités du candidat à observer, s'informer, analyser sa pratique pour la faire progresser et communiquer par écrit, le mémoire constitue également un élément essentiel de la formation du candidat et de son développement professionnel.

Il vise à évaluer sa capacité à :

- Établir une problématique fondée sur un questionnement professionnel en relation avec une situation d'accompagnement ou de formation ;
- Formuler des objectifs spécifiques pour traiter un problème et élaborer des hypothèses opérationnelles ;
- Mettre en œuvre une démarche d'expérimentation s'appuyant sur une méthodologie rigoureuse, outillée par la recherche (observation, questionnaire, outils d'analyse, indicateurs pertinents) ;
- Proposer une stratégie d'action d'accompagnement ou de formation ;
- Faire état par écrit de la réflexion conduite.

Cette épreuve est-elle la plus complexe et celle qui a posé le plus de difficultés aux candidats. Peu de candidats ont posé une réelle problématique. La plupart ont décrit et analysé une action de formation. D'autres ont posé des problématiques du type : comment construire une action de formation pour former les professeurs à ... ?

La problématique attendue repose sur une question liée à l'action de formation elle-même. Par exemple, en quoi l'utilisation d'une plateforme M@gistere a permis de développer un travail collaboratif, lors d'une intercession ? On attend une analyse préalable de la formation, une construction d'indicateurs qualitatifs et quantitatifs, l'analyse de ces indicateurs, des propositions d'évolution de la formation. Il s'agit donc d'une analyse des effets de la formation et non pas une analyse de la formation pour elle-même.

Certains candidats, notamment ceux qui ont suivi une formation au sein de l'Espé, ont rédigé des mémoires de recherche, appuyés sur des articles scientifiques et ont développé un travail respectant une méthodologie de recherche et des indicateurs chiffrés.

5° Accompagnement des candidats admissibles

Les premiers interlocuteurs des candidats intéressés par le CAFFA sont les inspecteurs du second degré.

Les candidats admissibles aux épreuves du CAFFA peuvent bénéficier d'une formation organisée au sein de l'Espé dans le cadre du master MEEF, mention Pratiques et Ingénierie de Formation https://www.univ-orleans.fr/sites/default/files/ESPE/documents/flyer_m1_meef_pif_2016.pdf

6° Statistiques

Epreuves d'admissibilité

Nombre de candidats : 33.

Nombre de candidats déclarés admissibles : 25.

Epreuves d'admission

Nombre de candidats dispensés d'admissibilité : 52.

Nombre de candidats ayant soutenu un mémoire et évalué lors d'une épreuve de pratique professionnelle : 49.

Nombre de candidats admis : 49.

Moyenne des candidats : 17,3 /20.

Note la plus basse : 15 /20.

Note la plus haute : 20 /20.

Orléans, le 19 juillet 2016

Le Président du jury,

Nicolas MONTLIVET